

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION 2025

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU JEUDI 22 MAI 2025

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Histoire (6 points)	2/13
Deuxième partie Géographie (8 points)	3/13 à 9/13
ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	9/13
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	10/13 à 13/13

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-LR1	1/13

Première partie : Histoire (6 points)

Thème 1 : le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Compétence évaluée : maîtriser et utiliser des repères chronologiques. (3 points)

- Question 1 : définissez la notion de non-alignement.
- Question 2 : recopiez le tableau sur votre copie et complétez-le en faisant correspondre les acteurs aux événements et aux dates.

Acteurs	Événements	Dates
Saddam Hussein ONU George Bush	Première Guerre du Golfe	
John Fitzgerald Kennedy Nikita Khrouchtchev Fidel Castro		
Mao Zedong		1971

Compétence évaluée : s'approprier les démarches historiques. (3 points)

- Question 3 : racontez la création de la Communauté économique européenne (contexte historique, objectifs, acteurs...).

Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 1 : l'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

Capacités évaluées :

- *décrire une situation géographique ;*
- *questionner un/des documents pour conduire une analyse géographique autour d'un projet d'aménagement lié au développement durable ;*
- *réaliser un croquis simple de géographie.*

SUJET

Le projet « Emili » : exploitation d'une mine de lithium à Échassières (Allier).

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Bastien BONNEFOUS. « <i>Un colossal projet de mine de lithium en Auvergne divise la population, qui craint un impact sur les sols et l'accès à l'eau</i> » [en ligne]. Le Monde, 18 mars 2024. Disponible sur : www.lemonde.fr [consulté le 7 décembre 2024].
Document 2	Sophie ALLEMAND. « <i>Mine de lithium dans l'Allier : le projet de station de chargement inquiète à Saint-Bonnet-de-Rochefort</i> » [en ligne]. France bleu, 14 juin 2023. Disponible sur : www.francebleu.fr [consulté le 7 décembre 2024].
Document 3	Christophe NOISEUX. <i>Quel avenir pour la forêt des Colettes ? Des arbres ou du lithium ?</i> [en ligne.] 4 mars 2024. France Bleu Pays d'Auvergne. Disponible sur : www.francebleu.fr [consulté le 17 décembre 2024].

Document 1 : un projet de mine de lithium à Échassières (Allier).

« Échassières, dans l'Allier, est un village niché au bout d'une départementale en lacets qui longe la forêt des Colettes, un massif de 2 000 hectares classé Natura 2000, à la frontière du Puy-de-Dôme, entre Moulins et Clermont-Ferrand. [...]

En octobre 2022, le groupe français Imerys (13 700 salariés répartis dans 57 pays et 3,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023) crée la surprise en annonçant son projet d'ouvrir une mine de lithium sur la carrière de Beauvoir, sur les hauteurs d'Échassières, où la multinationale exploite du kaolin pour céramiques depuis 2005. Des prospections ont montré que le sous-sol granitique riche en mica contiendrait en moyenne 1 % de lithium, ce minerai blanc utilisé dans la fabrication, entre autres, des batteries automobiles électriques. Une nouvelle mine en France métropolitaine, du jamais-vu depuis pratiquement un demi-siècle !

En janvier 2024, le projet baptisé « Emili » (pour « exploitation du mica lithinifère ») se précise. Trois sites sont retenus pour sa réalisation : à Échassières, la mine souterraine et l'usine de concentration pour séparer les minéraux contenus dans le granite ; à Saint-Bonnet-de-Rochefort, un village distant de 15 kilomètres, la construction d'un espace de stockage du lithium envoyé ensuite à Montluçon, à 59 kilomètres, qui abritera l'usine de conversion pour son raffinage. Démarrage de la production envisagé à la fin de 2028, pour une exploitation devant durer au moins 25 ans.

Le projet est colossal, et les chiffres présentés par Imerys impressionnent : 1 milliard d'euros d'investissement envisagé ; 34 000 tonnes¹ d'hydroxyde de lithium produites par an, de quoi équiper en batteries « 700 000 véhicules électriques » ; « entre 500 et 600 » emplois directs créés et « au moins 1 000 emplois indirects ». Le tout avec l'engagement par la multinationale de réaliser une « mine responsable », c'est-à-dire respectueuse des enjeux environnementaux et sanitaires.

Imerys promet entre autres qu'aucun transport du minerai ne se fera par camion, mais par canalisations entre Échassières et Saint-Bonnet-de-Rochefort, puis par train jusqu'à Montluçon. L'extraction du lithium dans la mine aura lieu entre 75 mètres et 400 mètres de profondeur, ce qui diminuera les nuisances sonores et les émissions de poussières. Les résidus serviront à combler les galeries souterraines ou seront déposés à l'extérieur dans la carrière de kaolin qui continuera à être exploitée.

Enfin, la consommation en eau est estimée à 1,2 million de mètres cubes chaque année. Imerys s'engage à ne pas pomper dans les nappes phréatiques, mais dans la rivière voisine, la Sioule ; 90 % de l'eau utilisée sera recyclée, et la raffinerie à Montluçon utilisera les eaux usées de la station d'épuration. « Une mine propre ou à zéro impact, ça n'existe pas. Toute activité industrielle et a fortiori minière a un impact. Mais je mets au défi quiconque de citer une mine dans le monde plus écoresponsable que le projet Emili », affirme Alan Parte, vice-président chargé des projets lithium chez Imerys.

L'affaire a reçu d'emblée le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département. La préfète de l'Allier, Pascale Trimbach, qui devra signer les autorisations finales des travaux, a déjà salué un « projet très important pour la France ». Pour le maire (Les Républicains) de Montluçon, Frédéric Laporte, « C'est une opportunité d'avenir pour Montluçon, afin de retrouver une image industrielle positive ».

Le gouvernement² aussi applaudit : le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, vante un « projet exemplaire », et Roland Lescure, chargé de l'industrie et de l'énergie, une « étape historique pour l'industrie française ». Il faut dire qu'Emili s'inscrit pleinement dans la politique industrielle et minière souhaitée par Emmanuel Macron. Le chef de l'État veut bâtir une filière électrique française, afin de décarboner le pays. »

Notes :

1. Les principaux pays producteurs en 2023 sont l'Australie (87 000t), le Chili (44 000t) et la Chine (33 000t)
2. Gouvernement de Gabriel Attal du 9 janvier au 5 septembre 2024.

Source : Bastien BONNEFOUS. « *Un colossal projet de mine de lithium en Auvergne divise la population, qui craint un impact sur les sols et l'accès à l'eau* » [en ligne]. Le Monde, 18 mars 2024. Disponible sur : www.lemonde.fr [consulté le 7 décembre 2024].

Document 2 : mine de lithium dans l'Allier : le projet de station de chargement inquiète à Saint-Bonnet-de-Rochefort.

« Habitants et élus de Saint-Bonnet-de-Rochefort s'opposent à la potentielle implantation d'une station de traitement et de chargement de lithium sur leur commune. [...]

« Juste au bout de la rue, vous allez voir notre cadre de vie qui risque de changer du jour au lendemain, si cette implantation se fait », nous explique Didier. Cet habitant du village depuis 25 ans pointe du doigt un champ, « à la place des champs et des arbres, imaginez des bâtiments, des centres de rétention. Tout ce que vous pouvez imaginer de pire, avec une usine de traitement et de chargement de lithium sur la commune. » Didier est l'un des 500 membres du collectif de Saint-Bonnet-de-Rochefort, créé quand les habitants ont eu écho du projet, en avril. Depuis, ils ont lancé une pétition, qui enregistre à ce jour plus de 2 200 signatures.

Le projet d'Imerys, c'est de faire venir le lithium d'Échassières par tuyau, pour le traiter à Saint-Bonnet avant de le charger. « On veut comprendre ce qu'ils veulent nous faire, on ne comprend pas pourquoi Saint-Bonnet, on est quand même à 15 km d'Échassières ! Ce qui nous fait surtout peur c'est la pollution de l'air. On a l'école juste à côté, le Naturopôle¹ avec des obligations environnementales », explique Didier. Son ami Philippe veut transmettre les inquiétudes, « mieux vaut prévenir que guérir », dit-il.

Les élus ont voté contre à l'unanimité, en conseil municipal. « Nous n'avons pas pris cette décision pour leur dire on n'en veut pas, faut aller chez le voisin ! Non, on demande à Imerys de trouver un site plus adapté, plus éloigné des habitations, explique le maire, Henri Giraud. On a le Naturopôle, labellisé ISO14001, que font valoir nos entreprises. On est aussi labellisés station verte². Si on a un quai de chargement de lithium, faudrait pas qu'on perde cette appellation. »

Dans la commune voisine de Naves, les élus ont aussi voté contre cette implantation à Saint-Bonnet-de-Rochefort. Eux, craignent particulièrement pour les ressources en eau avec l'implantation d'un tel site. »

Notes :

1. Naturopôle : lieu d'innovation qui propose une offre globale à destination des porteurs de projets dans le domaine du végétal, de la santé et du développement durable.

2. Station verte : territoire d'accueil organisé proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement.

Source : Sophie ALLEMAND. « Mine de lithium dans l'Allier : le projet de station de chargement inquiète à Saint-Bonnet-de-Rochefort » [en ligne]. France bleu, 14 juin 2023. Disponible sur : www.francebleu.fr [consulté le 7 décembre 2024]

Document 3 : l'opposition du collectif « Préservons la forêt des Colettes ».



Note : sur la photographie située en haut à droite, l'inscription portée sur la banderole est « Sauvons la forêt des COLETTES – NON à la mine de LITHIUM »

Source : Christophe NOISEUX. *Quel avenir pour la forêt des Colettes ? Des arbres ou du lithium ?* [en ligne.] 4 mars 2024. France Bleu Pays d'Auvergne. Disponible sur : www.francebleu.fr [consulté le 17 décembre 2024].

QUESTIONS

Question 1 : expliquez les enjeux de la production de lithium dans l'Allier aux échelles locale et nationale. (Document 1)

Question 2 : relevez les critères d'une « mine responsable » selon Imerys. (Document 1)

Question 3 : recopiez le tableau suivant sur votre copie et complétez-le afin d'identifier les acteurs et leurs arguments. (Documents 1, 2 et 3)

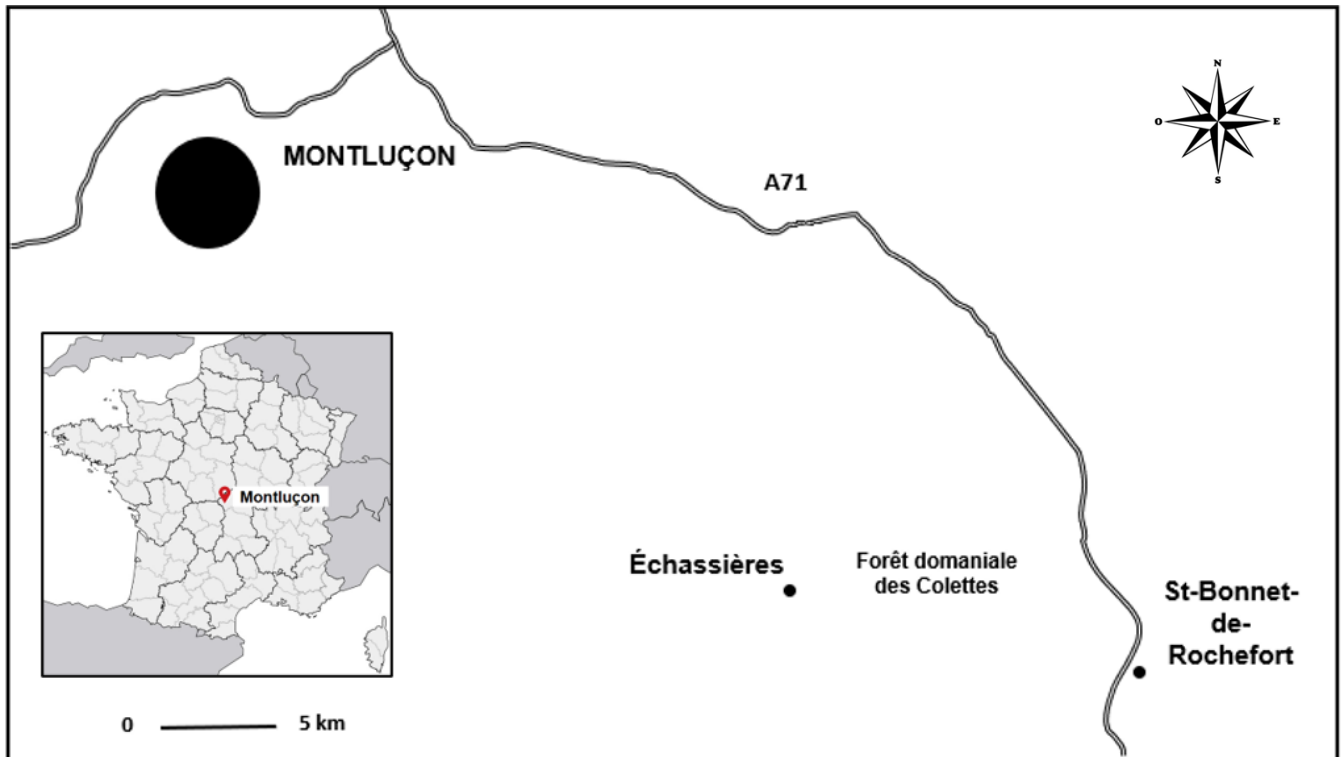
	Acteurs	Arguments
Favorables au projet		
Opposants au projet		

Question 4 : réalisez un croquis (**ANNEXE 1 page 9/13 à rendre avec la copie**) reprenant les différentes implantations du projet Emili dans l'Allier à partir de la légende proposée et des documents 1, 2 et 3.

Question 5 : justifiez l'affirmation suivante dans un texte d'une dizaine de lignes : « pour relever le défi des changements globaux, de multiples acteurs aménagent les territoires dans une logique de développement durable. Ces aménagements peuvent être à l'origine de conflits d'usage. » Vous vous appuyerez sur l'exemple du projet Emili ou sur tout autre exemple de votre choix.

ANNEXE 1 À COMPLÉTER
ET À RENDRE AVEC LA COPIE

Les différentes implantations du projet « EMILI » dans l'Allier



Légende :

	Zone d'extraction du lithium		Station de stockage et de chargement du lithium
	Usine de conversion et de raffinage du lithium		Zones de conflit d'usage
	Flux du minerai par canalisations souterraines		Flux du minerai par transport ferroviaire

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : s'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ;
- respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : association, liberté d'expression, pluralisme, responsabilité, démocratie participative, démocratie représentative.

SUJET

Les formes du débat démocratique à l'heure du numérique.

Avec la révolution numérique et l'essor de l'Internet, les outils de participation citoyenne au débat démocratique connaissent un nouvel essor.

Le dossier comporte 2 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Marie-Laure DENIS (présidente de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). « <i>Civic tech, données et Demos, Enjeux de données personnelles et libertés dans les relations entre démocratie, technologie et participation citoyenne</i> », Cahiers IP Innovation et prospective, n° 07, décembre 2019.
Document 2	Assemblée nationale. <i>Plateforme des pétitions citoyennes de l'Assemblée nationale</i> (page d'accueil du site). Disponible sur : https://petitions.assemblee-nationale.fr [consulté le 7 décembre 2024].

Document 1 : les *civic tech*, nouvelles formes d'expression démocratique ?

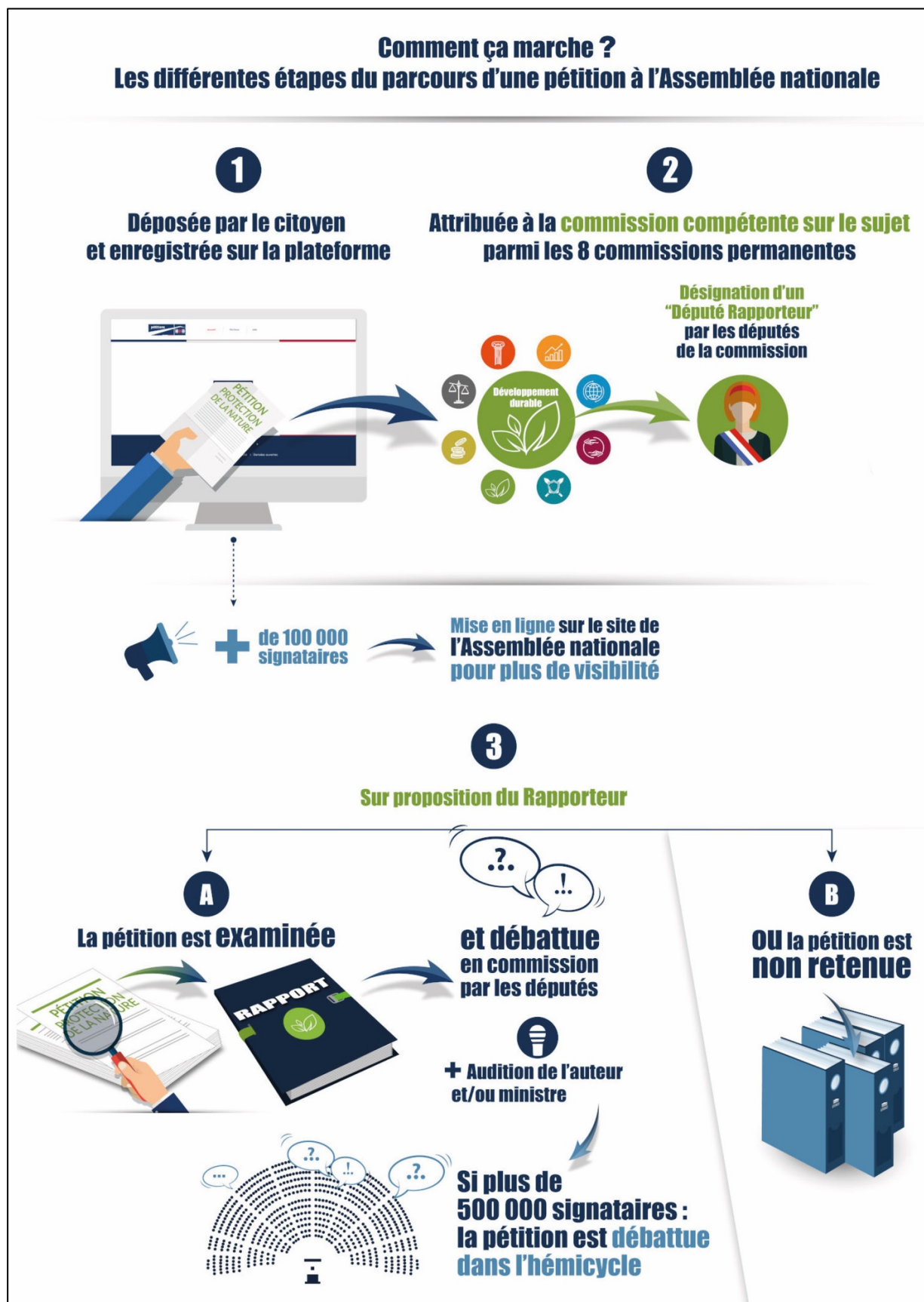
« La démocratie repose sur des valeurs politiques comme les libertés individuelles, l'égalité, le renouvellement des dirigeants, l'indépendance de la justice. Mais elle se caractérise aussi par des procédures et des dispositifs techniques qui mettent en œuvre ces grands principes : urnes, listes électorales, isolements, ou plus récemment machines de vote électroniques. Chacune de ces technologies a suscité débats et controverses, tâtonnements et résistances, avant d'être stabilisée, institutionnalisée et de devenir indispensable au fonctionnement de nos démocraties. Il est établi que médiations et dispositifs techniques transforment ainsi les modalités de la représentation politique et de l'exercice du pouvoir.

Les années 2018 et 2019 auront été marquées par un contexte de défiance institutionnelle qui a remis en question les mécanismes traditionnels d'échange entre citoyens et autorités et accéléré l'émergence des technologies civiques, les *civic tech*. Dans le prolongement du mouvement des « gilets jaunes », initié par une mobilisation sur les réseaux sociaux et suivi du Grand Débat organisé par le gouvernement, ces technologies contribuent à redessiner le rapport entre débat public et engagement privé, représentation directe et nouvelles formes d'expression démocratique.

Un même débat a désormais lieu simultanément dans une instance officielle et sur les réseaux sociaux et les grands acteurs privés ou associatifs sont désormais en position de mener, voire de capter, des débats indépendamment des institutions publiques plus légitimement en charge. Plus largement, il est essentiel de s'interroger sur l'utilisation envisageable, par les décideurs politiques, des remontées de la participation citoyenne en ligne : quelle valeur donner aux contributions alors que tout le monde ne participe pas ? Comment analyser la représentativité des opinions exprimées, qui ne peut pas se détacher complètement de la situation sociale et géographique des participants ? Comment, enfin, articuler ces expressions numériques avec les autres modes de participation citoyenne, par la participation physique à des ateliers ou l'engagement dans des associations ? Il s'agit, si l'on souhaite que les *civic tech* atteignent la maturité, de construire des modèles vertueux, respectueux des droits des individus et des fondements de la démocratie, en organisant une forme de questionnement permanent, méthodique, tout en se préservant de la tentation du solutionnisme technologique.

Ce septième cahier IP s'inscrit dans la mission éthique de la CNIL, qui, depuis la loi pour une République numérique de 2016, conduit une réflexion sur les enjeux éthiques et les questions de société soulevés par l'évolution des technologies numériques. [...] »

Source : Marie-Laure DENIS (présidente de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). « *Civic tech, données et Demos, Enjeux de données personnelles et libertés dans les relations entre démocratie, technologie et participation citoyenne* », Cahiers IP Innovation et prospective, n° 07, décembre 2019.



Source : Assemblée nationale. Plateforme des pétitions citoyennes de l'Assemblée nationale. Disponible sur : <https://petitions.assemblee-nationale.fr> [consulté le 7 décembre 2024].

QUESTIONS

Question 1 : expliquez la phrase soulignée dans le document 1.

Question 2 : identifiez les avantages et les problèmes que soulèvent les *civic tech* pour la démocratie. (Document 1)

Question 3 : expliquez comment l'Assemblée nationale essaie de développer de nouvelles formes de participation citoyenne. (Documents 1 et 2)

Question 4 : vous participez à une réunion publique dont l'objet est d'échanger sur la question suivante : « Pourquoi et comment renouveler les formes du débat démocratique à l'ère du numérique ? ». Exposez votre point de vue dans un texte argumenté d'une dizaine de lignes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.
